



À M.

Député(e) de

Nom :
Prénom :
Adresse :

Membre de l'Association Espace Piéton

Objet : Association Espace piéton et place du piéton dans la ville

Mme la Députée, M. le Député,

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur l'existence de l'association Espace Piéton comme sur les préoccupations qui sont les nôtres par rapport à la place du piéton dans la ville.

L'association Espace Piéton a été créée à Rennes fin 2004 à la suite d'un accident tragique ayant entraîné le décès d'une collégienne de 10 ans alors qu'elle traversait la rue en respectant toutes les règles de sécurité en vigueur. Cette association compte plus de 200 adhérents. Par diverses manifestations et propositions, elle s'est déjà efforcée de sensibiliser les Pouvoirs publics locaux sur les utilités de la marche à pied et sur la nécessité d'assurer la protection du piéton par des aménagements appropriés.

Aujourd'hui, à la suite du rapport de Mme Brigitte LEBRETHON, députée maire de Caen, il a été nommé un coordinateur interministériel chargé de promouvoir l'usage du vélo (décret n°2006-444 du 14 avril 2006 paru au JO le 15 avril 2006), Monsieur Hubert Peigné. Celui-ci devrait aussi élaborer un plan d'actions pluriannuel pour mettre en évidence les avantages que représentent, pour toute la société, le développement des modes de déplacements doux.

Nous souhaiterions que dans les futures règles législatives que vous pourrez proposer, soient beaucoup plus et bien mieux pris en compte les intérêts des piétons et que soit assuré un meilleur équilibre entre les diverses catégories d'usagers de la rue. Comme le préconise le nouveau "code de la rue" belge, il est nécessaire d'introduire dans le code de la route un principe général de prudence de l'usager le plus fort à l'égard du plus vulnérable.

En effet, les dernières données d'accidentologie montrent l'augmentation des accidents en zone urbaine et en particulier pour les piétons : augmentation de 15% du nombre de piétons tués de 2004 à 2005. Or, vos concitoyens sont tous, un moment ou l'autre de leur journée, piétons mais non identifiés comme tels, leurs besoins sont rarement pris en compte alors que ceux de l'automobiliste ou du cycliste défini par son véhicule rentrent bien davantage dans le champ de vos préoccupations.

Nous souhaiterions aussi connaître votre position, dans la perspective de la prochaine législature, quant à l'introduction par la loi de dispositions réglementant un partage plus équilibré de l'espace public en faveur du piéton.

En vous remerciant de votre attention, nous vous assurons, de nos sentiments respectueux.

Date

Signature

Espace Piéton
5 rue du Morbihan
35700 Rennes
www.espacepieton.org
espacepieton.blogspot.com